

Prison de Champ-Dollon

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Type d'établissement	Détention avant jugement
Adresse	Chemin de Champ-Dollon 22
Ville	Puplinge
Code postal	1241
Canton	Genève
Téléphone(s)	022 546 82 00 ou 022 546 82 89 (pour les visites)
Fax	022 546 96 50
Email	prison.chancellerie@etat.ge.ch
Site web	https://www.ge.ch/organisation/prison-champ-dollon
Capacité hommes	363
Capacité femmes	35
Capacité totale	398
Informations pour l'accès à la prison: description brève (quelle autoroute, quelle sortie, quelle route, ...)	Prendre l'autoroute A1 jusqu'à l'embranchement pour continuer sur A1a et suivre Evian/Genève-lac et prendre la sortie 2-Genève-lac. Rejoindre Route de Lausanne et suivre les panneaux Centre-Ville/Cornavin. Continuer sur Quai Wilson, Quai du Mont-Blanc et suivre les panneaux vers Thonon/Evian sur Quai Gustave-Ador. Suivre ensuite Rampe de Cologny, Route Martin-Bodmer, Route de Vandoeuvres, Route de Choulex, Route de Mon-Idée et enfin Chemin de Champ-Dollon.
Transports publics mènent à la prison (bus, train, taxi), depuis quelle ville principale?	Depuis la gare Cornavin, marcher environ 3 minutes jusqu'à l'arrêt Chantepoulet puis prendre le bus 9 direction Chêne-Bourg, Petit-Bel-Air jusqu'à l'arrêt Chêne-Bourg, Petit-Bel-Air, puis prendre le bus 31 direction Puplinge, mairie jusqu'à l'arrêt Choulex, Champ-Dollon
Nom de l'arrêt de bus? De la gare?	Choulex, Champ-Dollon
Navette? Si oui, où la prendre?	Non
Partie du parcours à effectuer à pied? Si oui, sur quelle distance?	Non
Parking	Oui (payant).

La Fondation REPR intervient-elle ?	Oui
Information, écoute et accueil bénévole devant l'établissement	Le Chalet REPR est ouvert du lundi au samedi de 12h45 à 16h00. Plus d'informations sous: https://www.repr.ch/-A-Champ-Dollon-GE-
Ateliers Créatifs pour les enfants	Des Ateliers Créatifs sont organisés tous les premiers mercredi du mois à Champ-Dollon. De plus, des fêtes sont organisées par la Fondation pour certaines occasions (Noël, Fête des Pères, ...). Plus d'informations sous: https://www.repr.ch/-A-Champ-Dollon-GE-108-

VISITES

Parloirs individuels (le(s) visiteur(s) est(sont) seul(s) dans une salle avec le détenu)

Nom de ce type de parloir dans votre établissement	Parloir individuel (sur ordre d'un procureur ou de la direction de la prison, peut être sécurisé vitré)
Parloirs individuels disponibles ?	Oui
Ce parloir est-il vitré?	Non
Horaires Lundi	De 14h00 à 15h00 ou de 15h30 à 16h30
Horaires mardi	De 14h00 à 15h00 ou de 15h30 à 16h30
Horaires mercredi	De 14h00 à 15h00 ou de 15h30 à 16h30
Horaires jeudi	De 14h00 à 15h00 ou de 15h30 à 16h30
Horaires vendredi	De 14h00 à 15h00 ou de 15h30 à 16h30
Fréquence hebdomadaire maximum possible	1 fois par semaine
Durée de la visite	1h
Visites prolongées?	Oui
Si, oui combien de temps et selon quelles modalités?	Avec accord de la prison, 2h toutes les deux semaines
Nombre de visiteurs maximum pour chaque personne détenue (adultes et enfants) par visite	2
Les enfants peuvent-ils venir à ce type de parloir ?	Oui
Si oui, comment sont-ils comptabilisés ? Est-ce que cela	Ils comptent comme des adultes (sauf si ils ont moins d'un an)

varie en fonction de leur âge ?

Combien d'enfants en visite en même temps au maximum?	Illimité
Un accompagnement est-il obligatoire? Si oui, par qui (famille proche)?	Oui par le représentant légal, ou avec décharge
Mode de surveillance de la salle	Un agent de détention est présent dans la salle, avec possibilité d'enregistrement
Conditions particulières pour l'obtention de ce type de parloir	Par l'autorité dont dépend la personne incarcérée. ATTENTION, les couvre-chefs sont formellement interdits dans l'établissement, à l'exception des couvre-chefs religieux.
Autorisation délivrée par	Par l'autorité dont dépend la personne incarcérée
Démarche et mode de réservation	Par téléphone
La réservation doit être effectuée combien de temps avant la visite?	Minimum 1 jour avant la visite
Réservation par téléphone (numéro et horaires)	022 546 82 89 de 07h30 à 11h30
Réservation par fax (numéro)	Non
Réservation par mail (adresse mail)	Non
Réservation par courrier (adresse)	Non
Réservation directe sur le lieu de détention (horaires)	Non
Documents à présenter sur le lieu de détention	Pièce d'identité en cours de validité. Sont acceptés : passeport, carte d'identité suisse, carte d'identité étrangère, permis de séjour suisse (B, C, F), permis de conduire suisse. Ne sont pas acceptés : permis de séjour édité dans un autre pays, permis de conduire étrangers.

Parloirs communs (les visiteurs sont dans une salle commune avec d'autres détenus)

Nom de ce type de parloir dans votre établissement	Parloirs en commun
Parloirs communs disponibles ?	Oui
Ce parloir est-il vitré?	Non
Horaires Lundi	De 14h00 à 15h00 (Hommes) ou de 15h30 à 16h30 (Hommes)
Horaires mardi	De 14h00 à 15h00 (Hommes) ou de 15h30 à 16h30 (Hommes)
Horaires mercredi	De 14h00 à 15h00 (Hommes et Femmes avec enfants) ou de 15h30 à 16h30 (Hommes)

Horaires jeudi	De 9h30 à 10h30 (Femmes) / De 14h00 à 15h00 (Hommes) ou de 15h30 à 16h30 (Hommes)
Horaires vendredi	De 14h00 à 15h00 (Hommes) ou de 15h30 à 16h30 (Hommes)
Horaires samedi	De 14h00 à 15h00 (Hommes) ou de 15h30 à 16h30 (Hommes)
Horaires dimanche	De 14h00 à 15h00 (Hommes) / De 15h30 à 16h30 (Femmes)
Fréquence hebdomadaire maximum possible	1 fois
Durée de la visite	1 heure
Visites prolongées?	Oui
Si, oui combien de temps et selon quelles modalités?	2h toutes les deux semaines, selon les disponibilités de la prison
Nombre de visiteurs maximum pour chaque personne détenue (adultes et enfants) par visite	2
Les enfants peuvent-ils venir à ce type de parler ?	Oui
Si oui, comment sont-ils comptabilisés ? Est-ce que cela varie en fonction de leur âge ?	Ils comptent comme des adultes (sauf si ils ont moins d'un an)
Combien d'enfants en visite en même temps au maximum?	1
Un accompagnement est-il obligatoire? Si oui, par qui (famille proche)?	Oui par le représentant légal, ou avec décharge
Nombre de personnes détenues qui peuvent recevoir une visite en même temps	9
Mode de surveillance de la salle	Surveillance par un agent de détention ainsi que des caméras.
Conditions particulières pour l'obtention de ce type de parler	Sur ordre d'un procureur, ou de la direction. ATTENTION, les couvre-chefs sont formellement interdits dans l'établissement, à l'exception des couvre chefs religieux.
Autorisation délivrée par	Ministère Public (de l'arrestation à la fin de l'instruction: 022 327 64 63/64), Tribunal Pénal (de la fin de l'instruction à la fin du délai pour faire recours du jugement: 022 327 65 65/66), Service d'Application des Peines et Mesures (de l'entrée en force du jugement à la fin de la peine: 022 327 91 90). Également par les autres cantons si la personne incarcérée dépend d'un autre canton ou des autorités fédérales.

Démarche et mode de réservation	Une fois que la demande est envoyée à l'autorité compétente, celle-ci prend environ 48h pour la traiter. L'autorité l'envoie ensuite à la prison de Champ-Dollon qui traite également l'autorisation. Il faut généralement compter 4 à 5 jours pour que l'autorisation soit entièrement traitée. C'est ensuite à la personne visiteuse d'appeler la prison afin de savoir si elle est autorisée à visiter son ou sa proche. En cas de refus de visite, attendre une dizaine de jours avant de déposer une nouvelle demande.
La réservation doit être effectuée combien de temps avant la visite?	Minimum 1 jour
Réservation par téléphone (numéro et horaires)	022 546 82 89, tous les jours entre 07h30 et 11h30
Réservation par fax (numéro)	Non
Réservation par mail (adresse mail)	Non
Réservation par courrier (adresse)	Non
Réservation directe sur le lieu de détention (horaires)	Non
Documents à présenter sur le lieu de détention	Pièce d'identité en cours de validité. Sont acceptés : passeport, carte d'identité suisse, carte d'identité étrangère, permis de séjour suisse (B, C, F), permis de conduire suisse. Ne sont pas acceptés : permis de séjour édité dans un autre pays, permis de conduire étrangers.
Parloirs familiaux (plusieurs membres de la famille du détenu, dans un espace réservé pour)	
Nom de ce type de parloir dans votre établissement	Parloirs enfants
Parloirs familiaux disponibles ?	Oui
Horaires mercredi	De 14h00 à 15h00 (dédoublé le matin de 9h30 à 10h30 en cas de forte demande)
Fréquence hebdomadaire maximum possible	1 fois (mais ne compte pas comme une visite)
Durée de la visite	1 heure
Nombre de visiteurs maximum pour chaque personne détenue (adultes et enfants) par visite	1 adulte et tous les enfants
Les enfants peuvent-ils venir à ce type de parloir ?	Oui
Combien d'enfants en visite en même temps au maximum?	Maximum 12 enfants
Un accompagnement est-il obligatoire? Si oui, par qui (famille proche)?	Oui par le représentant legal, ou avec décharge

Mode de surveillance de la salle	Surveillance par un agent de détention ainsi que des caméras.
Conditions particulières pour l'obtention de ce type de parloir	Il faut une autorisation de visite du même type que les parloirs en commun. Pour bénéficier du parloir enfant, la personne incarcérée doit être le parent de l'enfant. ATTENTION, les couvre-chefs sont formellement interdits dans l'établissement, à l'exception des couvre-chefs religieux.
Autorisation délivrée par	Par l'autorité dont dépend la personne incarcérée.
Démarche et mode de réservation	Demande d'autorisation par téléphone
La réservation doit être effectuée combien de temps avant la visite?	Minimum un jour avant la visite
Réservation par téléphone (numéro et horaires)	022 546 82 89, tous les jours entre 07h30 et 11h30
Réservation par fax (numéro)	Non
Réservation par mail (adresse mail)	Non
Réservation par courrier (adresse)	Non
Réservation directe sur le lieu de détention (horaires)	Non
Documents à présenter sur le lieu de détention	Pièce d'identité en cours de validité. Sont acceptés : passeport, carte d'identité suisse, carte d'identité étrangère, permis de séjour suisse (B, C, F), permis de conduire suisse. Ne sont pas acceptés : permis de séjour édité dans un autre pays, permis de conduire étrangers.
Parloirs intimes	
Parloirs intimes disponibles ?	Non
Questions autour des enfants	
L'enfant ou les enfants peuvent-ils apporter des effets personnels au parloir (dessins, carnet de notes, crayons, peluches...)?	Non, il y en a de disponibles dans le parloir
Y a-t-il des jeux dans la salle de visite? Si oui de quel type?	Oui, jeux et livres, feuilles, etc.
Les enfants peuvent-ils avoir un contact physique avec leur parent détenu (par exemple s'asseoir sur les genoux?)	Oui, mais seuls les enfants sont autorisés à s'asseoir à côté de la personne détenue

CONTACTS

Contacts téléphoniques et Internet

Y a-t-il des possibilités de contacts téléphoniques de la part de la personne détenue? Oui

Si oui, Fréquence hebdomadaire 1 fois par semaine

Modalités d'utilisation et restrictions (prix, accès libre?) 15 CHF par appel pour l'Europe, 10 CHF pour les portables, 5 CHF pour un fixe

La conversation est-elle écoutée ou enregistrée par l'autorité compétente? Oui, sur demande de l'autorité compétente

Durée 15 minutes par semaine

Horaires Du lundi au vendredi 07h30 à 10h30 et de 13h30 à 16h30, de 07h30 à 10h30 les week-ends

Conditions particulières pour l'obtention de ce type de contact (autorisation) Autorisation du procureur

La personne détenue peut-il appeler le 0800 233 233? Oui

Y a-t-il des possibilités de contacts téléphoniques de la part des proches? Non

Y a-t-il accès à Internet? Non

Y a-t-il des possibilités de contact par Skype? Non

Contacts par courrier postal

Y a-t-il des possibilités de contacts par courrier de la part des personnes détenues? Oui

Si oui, Fréquence maximum Illimitée

Le courrier est-il contrôlé par l'établissement et/ou l'autorité compétente? Oui

Conditions particulières pour l'obtention de ce type de contact Non

Y a-t-il des possibilités de contact par courrier de la part des proches Oui

par poste?

Si oui, à quelle adresse faut-il envoyer?	Nom et prénom de la personne détenue, Prison de Champ-Dollon, Chemin de Champ-Dollon 22, 1241 Puplinge ou Nom et prénom de la personne détenue, 1225 Chêne-Bourg
Sur le lieu de détention?	Oui
Si oui, Fréquence	Illimitée
Le courrier est-il contrôlé par l'établissement et/ou l'autorité compétente?	Oui, en détention provisoire par le procureur ou le Service de l'Application des Peines et Mesures (SAPEM)
Y a-t-il la possibilité d'envoyer des paquets par la poste?	Oui
Si oui, à quelle adresse faut-il envoyer?	Nom et prénom de la personne détenue, Prison de Champ-Dollon, Chemin de Champ-Dollon 22, 1241 Puplinge ou Nom et prénom de la personne détenue, 1225 Chêne-Bourg
Si oui, Combien maximum par année?	Colis alimentaires pendant 4 périodes de 15 jours (une par saison) / Colis non-alimentaire une ou deux fois par semaine (5kg max)
Y a-t-il des périodes spécifiques?	Oui, toutes les informations se trouvent sous: https://www.ge.ch/envoyer-colis-apporter-paquet-personne-prison/prison-champ-dollon
Poids ou quantité maximum?	https://www.ge.ch/envoyer-colis-apporter-paquet-personne-prison/prison-champ-dollon
Liste des produits autorisés/interdits (fichier joint avec liste)	Toutes les informations pour les colis se trouvent sous: https://www.ge.ch/envoyer-colis-apporter-paquet-personne-prison/prison-champ-dollon
Peut-on apporter des paquets directement à la prison (en dehors des visites)?	Oui
Si oui, y a-t-il des horaires spécifiques?	Du lundi au vendredi de 07h30 à 11h00 et 13h30 à 16h30. Uniquement l'après-midi le samedi. Le dimanche uniquement pour les personnes qui viennent en visite.
Combien maximum par année?	Pas de limite
Poids ou quantité maximum?	Selon contenance de la caisse du service
Liste des produits autorisés/interdits (fichier joint avec liste)	Toutes les informations pour les colis se trouvent sous: https://www.ge.ch/envoyer-colis-apporter-paquet-personne-prison/prison-champ-dollon
Peut-on apporter des paquets lors des visites?	Oui
Poids ou quantité maximum?	Selon contenance de la caisse du service
Liste des produits	Toutes les informations pour les colis se trouvent sous: https://www.ge.ch/envoyer-colis-

autorisés/interdits (fichier joint avec liste)

apporter-paquet-personne-prison/prison-champ-dollon

dépôt d'argent

Les visites peuvent-elles déposer de l'argent pour la personne détenue?

Oui

Moyens

Francs suisses, Euros, Carte de crédit

A la prison directement?

Oui

Si oui, selon quels horaires?

Du lundi au vendredi de 07h30 à 11h00 et 13h30 à 16h30. Uniquement l'après-midi le samedi. Le dimanche uniquement pour les personnes qui viennent en visite.

Pendant les visites?

Oui

Par compte bancaire (adresse et numéro de compte bancaire)

Banque cantonale de Genève, CH-1211 Genève 2, En faveur de E 3260.69.38 ETAT DE GENEVE, PRISON DE CHAMP-DOLLON, SERVICE DE COMPTABILITE, IBAN: CH60 0078 8000 E326 0693 8, BIC/Swift: BCGECHGGXXX, Prison de Champ-Dollon, Chemin de Champ-Dollon 22, 1241 Puplinge, Motif du versement: inscrire le nom complet de la personne détenue

Par compte postal (adresse et numéro de compte postal)

Non

Y a-t-il un montant maximum? Si oui lequel?

Non

QUOTIDIEN DU DÉTENU

Cantine/épicerie

Y a-t-il une épicerie/cantine à l'intérieur de la prison?

Oui

Y a-t-il un montant maximum par commande? Si oui, de combien?

Non

Quelle est l'organisation de la cantine (jour de commande, fréquence de commandes par semaine/mois)?

Tous les jours ouvrables, réception des produits le vendredi matin

Les visiteurs ont-ils accès à une liste ?

Oui

Si oui, où peut-on l'obtenir ?

Dans la salle d'attente du parloir, au Chalet REPR ou sur le site Internet de la prison

Cellule

Combien y a-t-il de personnes détenues par cellule ?	1 à 6
Quel est le matériel électroménager (frigo, bouilloire...) à disposition dans la cellule?	Frigo, téléviseur
L'utilisation est-elle facturée à la personne détenue ? Si oui, de combien?	3 CHF pour le frigo, 15 CHF pour le téléviseur
Quel est le matériel électronique (TV, console de jeux vidéo, lecteur DVD...) à disposition dans la cellule?	Téléviseur, Console de jeux vidéo sans connexion Internet
L'utilisation est-elle facturée à la personne détenue ? Si oui, de combien?	15 CHF pour le téléviseur
Y a-t-il une douche dedans la cellule? Si non, quel est l'accès à la douche (fréquence)?	Non, une douche par jour. Certaines cellules sont tout de même équipées de douches.

Occupations

Possibilité d'emprunter des livres	Oui, via un chariot les mardis et jeudis
Possibilité d'emprunter des DVD	Non
Accès à la presse	Oui, possibilité d'abonnement
Horaires et durée de la promenade	1 heure chaque jour
Autre ?	Sport (2h/semaine), activités organisées ponctuellement (concert, fête de Noël), location d'ordinateur (sans connexion Internet)

TRAVAIL ET FORMATION

Y a-t-il des ateliers de travail au sein de la prison ?	Oui
Si oui, de quel type?	Reliure, Boulangerie, Menuiserie, Buanderie, Ferblanterie, Entretien extérieur et intérieur, Conditionnement, Peinture, Atelier du livre, Ateliers créatifs pour femmes
Nombre de places disponibles (par atelier)	198 (en tout)
Tâches à effectuer dans chacun des ateliers	Selon l'atelier

Rémunération? Si oui, de combien par heure et par jour?	Oui, 16 CHF forfait par jour ou 3,10 CHF de l'heure
Certificats de travail délivrés?	Oui sur demande
Conditions particulières pour l'accès à tel ou tel type d'atelier?	Aucune
Y a-t-il des possibilités de formation au sein de la prison ?	Non
Apprentissage de langue?	Oui, si un projet solide est présenté par le secteur socio-éducatif

SERVICES ANNEXES

Y a-t-il un service de probation?	Oui
Adresse	Secteur socio-éducatif (SPI), Prison de Champ-Dollon, Chemin de Champ-Dollon 22, 1241 Puplinge
Téléphone	022 546 82 70
E-Mail	secretariat.secteur-socio-educatif@etat.ge.ch
Y a-t-il un service médical?	Oui
Adresse	Service médical, Prison de Champ-Dollon, Chemin de Champ-Dollon 22, 1241 Puplinge
Téléphone	022 546 83 31 / 022 546 83 32 / 022 546 83 35
Fax	022 546 83 33
Possibilités pour les personnes détenues de rencontrer les spécialistes suivants:	Infirmier, Médecin généraliste, Médecin psychiatre, Dentiste, Physiothérapeute, Psychologue
Y a-t-il un service religieux?	Oui
Religions représentées	Catholique, Protestante, Musulmane
Adresse	Prison de Champ-Dollon, Chemin de Champ-Dollon 22, 1241 Puplinge
Téléphone	022 546 82 00
Horaires	Messe ou culte le dimanche matin, pour les musulmans prière le vendredi après-midi
Y a-t-il un service social?	Oui
Adresse	Secteur socio-éducatif (SPI), Prison de Champ-Dollon, Chemin de Champ-Dollon 22, 1241

Puplinge

Téléphone

022 546 82 70

Y a-t-il un autre service?

Non

URGENCES

En cas d'urgence, quel numéro de téléphone est valable pour les proches de la personne détenue afin d'informer la personne en détention?

022 546 82 00

Y a-t-il une personne de référence? Si oui, laquelle?

GCA du jour, ou le consigné direction